



15ème législature

Question N° : 5198	De Mme Catherine Fabre (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >L'organisation des gardes chez les professionnels de santé	Analyse > L'organisation des gardes chez les professionnels de santé.
Question publiée au JO le : 06/02/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 11/06/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Catherine Fabre alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'organisation actuelle des gardes chez les professionnels de santé. Comme le pointait d'ores et déjà le rapport d'information n° 2337 de Catherine Lemorton en 2015 sur l'organisation de la permanence des soins, on constate une érosion des gardes volontaires sur le territoire national. Le système de permanence des soins est aujourd'hui mis à mal par un manque criant de volontaires et cela plus spécifiquement dans les zones médicalement sous-dotées. Le mode d'organisation des gardes actuelles basé sur le volontariat ne répond pas aujourd'hui efficacement à l'objectif de santé publique et de permanence des soins qui doit être obtenu sur le territoire. Il convient de s'interroger sur la pertinence du maintien des gardes volontaires pour les médecins en exercice et sur l'opportunité de l'instauration de permanence des soins au sein des maisons de santé pluridisciplinaire. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.